



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
yblanchard@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Le Règlement # 2019-08-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 9 octobre 2019, à compter de 19h00 au Centre communautaire, 10 rue du Centre.

Donné à Lac Sainte-Marie le 10 octobre 2019.

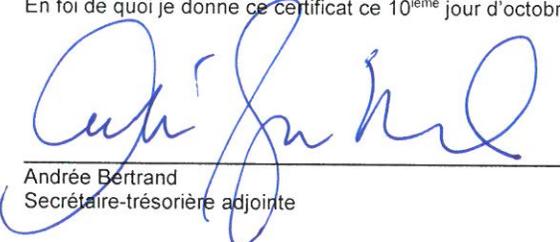


Andrée Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Andrée Bertrand, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 10 octobre 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10^{ème} jour d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.



Andrée Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe



MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Règlement # 2019-08-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

L'objectif de ce règlement est de créer à l'intérieur de la zone U-202, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la municipalité une sous-zone indivise dans le but d'y autoriser seulement un espace vert et d'aménager un stationnement pour deux à trois véhicules, installer des bancs et planter de fleurs, incluant des petits arbustes. Aucun autre aménagement ou structure ne sera autorisé sur cet emplacement.

Considérant le règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que les plans de zonage N° 78260 et N° 78260-1 sont entrés en vigueur le 30 mai 1993.

Considérant que le conseil désire modifier la zone U-202 située dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité (secteur village).

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Françoise Lafrenière lors de la séance du 14 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopte ce règlement et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Description technique et usages autorisés

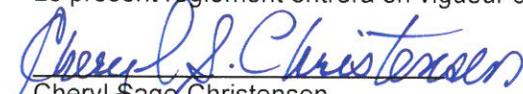
Créer à l'intérieur de la zone à vocation dominante périmètre d'urbanisation U-202, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une sous zone indivise qui respecte la même vocation dominante. Cette nouvelle zone est identifiée comme étant la zone U-202-1.

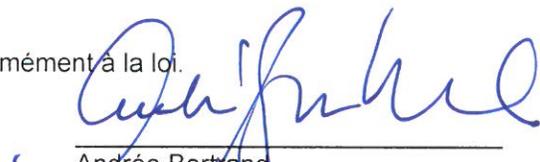
La zone U-202-1 a une superficie de 2 115.1 mètres carrés. Elle est formée par le lot 5 279 887 du cadastre officiel du Canton de Hincks, laquelle description technique fait partie du présent règlement comme annexe A.

Cette sous-zone autorise strictement l'usage S-1 de la classe « Service public » pour l'aménagement unique d'un espace vert dans le périmètre d'urbanisation et aucun autre usage ou infrastructure ne sera autorisé.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Cheryl Sage-Christensen
Mairesse suppléante


Andrée Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion : 14 août 2019
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement : 14 août 2019
Assemblée publique aux fins de consultation : 11 septembre 2019
Adoption du 2 ^e projet de règlement : 11 septembre 2019
Avis demande participation à un référendum : 12 septembre 2019
Adoption du règlement : 9 octobre 2019
Transmission du règlement à la MRCVG :
Certificat de conformité :
Entrée en vigueur :

Annexe A

Imprimé le 15 août 2019



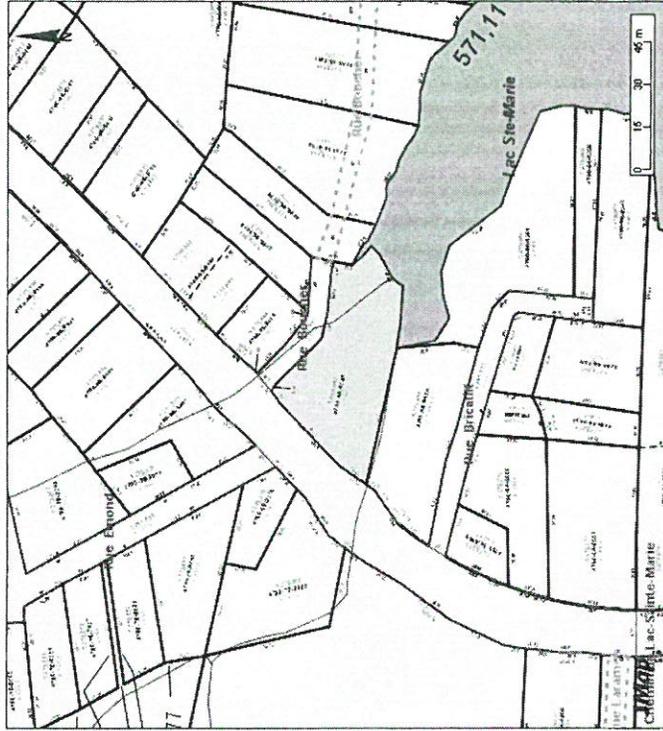
Lac-Sainte-Marie

Fiche de la propriété

Propriétaire / emplacement MUNICIPALITE DE LAC-SAINTE-MARIE 140 CHEMIN DE LAC-SAINTE-MARIE	
Informations du rôle Matricule: 4790-85-6146-0-000-0000 Code d'usage: 9100	
Zonage: U-202	
Superficie: 2 115 10	Frontage: 50 79
Profondeur: 0 00	Valeur bâsise: 0 00 \$
Valeur terrain: 41 100 00 \$	Valeur immeuble: 41 100 00 \$
Cadastré(s) Ancien(s): 84-HNC-04 Révisé(s): 5279887	



Echelle : 1:1994



* Ce document n'a aucune valeur légale

